



## CONSEIL MUNICIPAL de Saint-Sauveur-Villages

Séance du mardi 5 juillet 2022

### PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le cinq juillet à 20h30, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Aurélie GIGAN.

#### **Présents :**

Monsieur Pascal BARBET, Monsieur Claude BEUVE, Madame Emmanuelle BOUILLON, Madame Danièle BREUILLY, Madame Catherine CAMBLIN, Monsieur Philippe CLEMENT, Monsieur Franck DANLOS, Monsieur Dominique FERICOT, Monsieur Ghislain GERARD, Madame Aurélie GIGAN, Monsieur Benoit HARIVEL, Madame Sophie HUE-LEFEBVRE, Monsieur Laurent HUET, Monsieur Jean-François LAURENT, Monsieur Paul LEFRANC, Madame Gwenola LEROTY, Madame Micheline MARIE, Monsieur Hubert RIHOUEY, Madame Marie-Françoise ROBERT, Monsieur Régis SEVEGRAND, Madame Florence THOMAS, Monsieur Albert TISIN, Madame Séverine TRUFER,

#### **Excusé(s) :**

- Madame Sabrina CHAMPVALONT procuration à Monsieur Hubert RIHOUEY
- Madame Edwige CLEROT procuration à Madame Gwénola LEROTY
- Madame Carole LEVIONNOIS procuration à Monsieur Dominique FERICOT
- Madame Sandrine GERMAIN procuration à Monsieur Régis SEVEGRAND
- Monsieur Franck VILQUIN procuration à Monsieur Claude BEUVE

#### **Absent(s) :**

- Monsieur Guillaume LEFRANCOIS,

**Secrétaire de séance :** Monsieur Ghislain GERARD

**Présidente de séance :** Madame Aurélie GIGAN

**Quorum :** Quorum atteint

#### **NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Ghislain GERARD est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 9 JUIN 2022**

Le procès-verbal du 9 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

2022.06.001	<b>Convention avec le Conseil départemental de la Manche pour la restauration scolaire</b> <i>Rapporteur : Laurent Huet</i>
-------------	--

Le Conseil Municipal, après en délibéré, à l'unanimité, décide,

- d'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant à la convention.

2022.06.002	<b>Convention avec le SDEAU 50 pour l'entretien des terrains SYMPEC</b> <i>Rapporteur : Hubert Rihouey</i>
-------------	---

Le Conseil Municipal, après en délibéré, à l'unanimité, décide,  
- d'autoriser Madame la Maire à signer cette convention.

2022.06.003	<b>Station-service – Modification de la méthode comptable de valorisation des stocks</b> <i>Rapporteur : Hubert Rihouey</i>
-------------	--

Le Conseil Municipal, après en délibéré, décide,  
- D'appliquer la méthode comptable de valorisation des stocks selon le coût unitaire moyen pondéré à compter du 6 juillet 2022

**Abstention : 6** (*Claude Beuve, Edwige Clérot, Gwénola Leroty, Micheline Marie, Albert Tisin, Franck Vilquin*)

2022.06.004	<b>Station-service – Modification de la marge maximale autorisée</b> <i>Rapporteur : Hubert Rihouey</i>
-------------	--

Le Conseil Municipal, après en délibéré, décide,  
- de fixer une fourchette de prix comprise entre 0 et 50 centimes d'euros TTC à appliquer au coût unitaire moyen pondéré TTC du litre de carburant ;  
- d'autoriser Madame la Maire à fixer et ajuster les tarifs de vente à chaque remplissage des cuves et lorsque cela s'avèrerait judicieux en fonction du cours du carburant ;  
- de charger Madame la Maire de veiller à ce que l'affichage sur site et le système informatique soit modifiés en conséquence ;  
- d'habiliter Madame la Maire à signer tout document et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

**Abstention : 6** (*Claude Beuve, Edwige Clérot, Gwénola Leroty, Micheline Marie, Albert Tisin, Franck Vilquin*)

2022.06.005	<b>Contrat d'entretien des espaces verts – commune déléguée d'Ancteville</b> <i>Rapporteur : Hubert Rihouey</i>
-------------	--

Le Conseil Municipal, après en délibéré, à l'unanimité, décide,  
- De retenir l'offre de l'entreprise Lamotte pour un montant de 2 040 €.

**Abstention : 3** (*Catherine Camblin, Séverine Trufer, Danièle Breuilly*)

Séance levée à 21h00